

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Avril 2024



Date de la convocation  
22/03/2024

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois de avril à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absents excusés : TYTGAT Loïc

## OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-21 – vote du taux des taxes 2024

Mme LANDRÉ Béatrice est désignée secrétaire de séance.

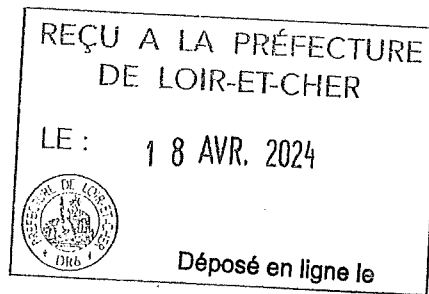
Madame BOULAY Maryvonne, Maire, présente aux membres du Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 sur les bases d'imposition prévisionnelles suivantes :

- taxe foncière : .....813 711
- taxe foncière non bâtie : .....88 803

Les produits issus auparavant de la taxe d'habitation sont versés sous forme de compensation. Il convient donc de décider des taux de la taxe foncière bâti et non bâti et de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après en avoir délibéré lors du vote des Budgets Primitifs, les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité des présents que le taux des taxes suivantes, soit :

- taxe foncier bâti : .....48,87 % (24.40% département et 24.47% commune)
- taxe foncier non bâti : .....55,15 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 20.78 %



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

LANDRÉ Béatrice